

Collecte des déchets alimentaires : Top départ pour Dugny !

Depuis début novembre, la collecte des déchets alimentaires auprès des ménages a débuté à Dugny, avant une généralisation aux huit communes du territoire Paris Terres d'Envol.



Collecte des déchets alimentaires

Restes de repas (végétal ou animal), épluchures, aliments périmés, coquilles d'œufs... Ces déchets alimentaires du quotidien seront dorénavant collectés en point d'apport volontaire sur toute la ville.

En effet, Dugny, qui compte 90% d'habitat collectif, a été choisie pour le déploiement test de cette collecte, avant une généralisation progressive à toutes les communes du territoire de Paris Terres d'Envol en 2024 et 2025. Cela fait suite à la loi anti-gaspillage adoptée en 2020 qui impose aux collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024.

Début novembre 2023, les premiers abris bacs ont été installés sur la commune et des bio-seaux ont été distribués à plusieurs habitants. A terme, la ville comptera 13 abris bacs sur toute la commune.

Comment trier avec mon bio-seau ?

C'est simple. Il faut installer le bio-seau dans la cuisine et y jeter tous mes déchets alimentaires : les restes de repas, y compris de viande ou poisson ou même les pâtisseries, les épluchures de fruits et de légumes, les coquilles d'œufs, les produits périmés sans leurs emballages, mais aussi le café et le thé avec ou sans sachet et les serviettes et essuie-tout souillés.

Tous les autres déchets non alimentaires : les emballages, les produits d'hygiène, le verre, ne doivent pas être jetés dans les bacs de tri de biodéchets.

Une fois mon bio-seau plein, je l'amène au point de collecte pour le vider. Je peux éventuellement aussi mettre mes biodéchets dans un sac en papier kraft et le jeter ensuite dans le bac. La collecte s'effectuera une fois par semaine pour les ménages et deux fois par semaine, pendant les fortes chaleurs (et pour les professionnels).

Que vont devenir mes déchets ?

Les déchets alimentaires représentent 30% de nos poubelles, si on y ajoute les déchets verts (déchets de jardins...). Pourtant ils peuvent être valorisés pour produire des énergies renouvelables (électricité, chaleur ou biocarburant) grâce à la récupération de biogaz, ou bien être compostés pour fabriquer de

l'engrais naturel.

Paris Terres d'Envol a lancé dès 2019, en partenariat avec son syndicat de traitement (SYCTOM), une collecte expérimentale des déchets alimentaires auprès des gros producteurs de déchets (écoles, collèges, lycées et restaurants d'entreprise). Au total, près de 622 tonnes ont été collectées en porte à porte et valorisées en compost ou biogaz.

Cela dit, le tri de ces déchets n'empêche pas la lutte contre le gaspillage alimentaire. N'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Diminuer le poids de mes poubelles, c'est faire un geste pour la planète.

Infos pratiques

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://www.paristerresdenvol.fr/>

<https://mesdechetsalimentaires.fr/>

Ou appelez le 0 800 10 23 13

(services et appels gratuits)